

La Page

D E S E Y N E



l'Edito du Maire

Chères Seynoises, chers Seynois,

En cette fin d'année 2014, voici la deuxième édition de «la page». Un moment d'information, de rencontres et de partage. Cette année 2014 représente une transition entre deux mandatures, c'est donc un exercice où se mêlent quelques réalisations programmées par l'équipe précédente et d'autres voulues par la majorité actuelle. Et, même si les investissements 2014 restent faibles, c'est davantage une méthode de travail, un esprit d'équipe, une collégialité, et la cohérence des orientations qu'il convient de juger.

Aussi, je remercie tous les élus et particulièrement toutes celles et ceux qui découvrent l'action municipale pour la première fois, pour tout le travail accompli.

Je remercie également l'ensemble du personnel municipal, qui fait preuve de disponibilité, de compétences et du sens des responsabilités. Ensemble nous améliorerons encore notre organisation durant l'année 2015.

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires aux écoles primaire et maternelle a représenté un énorme investissement humain mais également financier. C'est en parfaite adhésion avec cette réforme que chacun a voulu donner le meilleur, et même, si cela a dû être réalisé dans l'urgence.

Autre sujet délicat en cette fin d'année 2014, l'avenir de la station du Grand Puy et plus particulièrement la question du renouvellement du télésiège ou son maintien. Dans un cas comme dans l'autre cela représente des dépenses disproportionnées par rapport au chiffre d'affaires de la station, et pourtant un seul chiffre à lui seul résume le poids économique d'une station : 1 € de recettes des remontées mécaniques génère 5 € de recettes dans le pays.

Récemment, nous avons aussi pris connaissance du nouveau découpage du canton pour lequel vous serez amenés à élire un binôme de conseillers généraux en mars 2015. Aucune logique, ni territoriale, ni de communauté humaine, mais, s'il faut y trouver un seul point positif, c'est le fait que ce canton portera bien le nom de « Canton de Seyne », ce qui nous conforte un peu plus comme chef-lieu.

A chacune et à chacun de vous je souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Francis HERMITTE



Sommaire

P.2/3.

BIENTÔT DU CHANGEMENT DANS LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Vie de la Commune et Actualités

P.4/5 URBANISME et TRAVAUX

- PLU...suite
- Voirie communale et intercommunes
- Assainissement
- La chapelle des Savoyes a fait peau neuve
- Un nouveau télésiège au Grand Puy ?
- Dossier communautaire
- Accessibilité des établissements recevant du public..

P.6 FORET ET PASTORALISME

• Gestion de la forêt et des pâturages communaux
Charte Forestière Ubaye-Pays de Seyne-Serre-Ponçon

P.7 CULTURE

- Le Festival de Musique
- Les rencontres culturelles franco-italiennes
- La cérémonie du 11 novembre et l'inauguration des canons à la citadelle
- Bibliothèque pour tous

P.8 SOLIDARITÉ

- Les Restos du Cœur à Seyne
- Le RSP ou Relais de Services Publics

P.8 TOURISME, SPORT ET ANIMATIONS

- Des étudiants de l'IUT planchent sur notre commune
- Les fêtes à Seyne
- La saison VTT du Grand Puy
- Les 5 jours Trial Blanche Serre-Ponçon

P.9 SCOLAIRE

- La mise en place de la réforme des rythmes scolaires
- La classe de 3^e en découverte professionnelle à « l'hôpital »

P.10 L'ETAT CIVIL

EXPRESSION LIBRE

P.11 LES INFOS UTILES

P.12 QUELQUES DATES/FESTIVITÉS

Mairie de Seyne 04140 - Seyne les Alpes
Tél : 04.90.35.00.42
courriel : accueil@seynesalpes.fr
Directeur de la publication : Francis Hermitte
Ont participé à la rédaction de ce numéro :
La délégation communication,
les conseillers municipaux et secrétaires de mairie
Crédits photos : Gilbert Mathieu,
Pascale Di Malta, Dominique Baron
Création et réalisation Pigment noir
Impression sur papier recyclé certifié PEFC

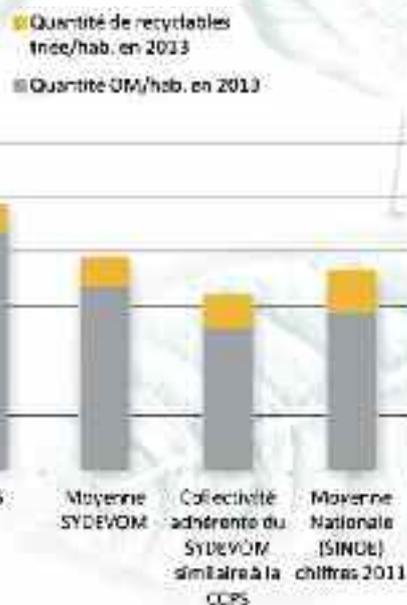
La Communauté de Communes du Pays de Seyne prévoit de modifier l'organisation de la collecte des déchets ménagers sur tout le territoire. La collecte des déchets ménagers comprend les ordures ménagères et le tri sélectif.

L'objectif est de **regrouper la collecte des ordures ménagères (OM)** avec le tri sélectif et de proposer ainsi aux habitants des points complets pour déposer leurs déchets.

Pourquoi l'implantation de "points d'apport volontaire complets" sur notre territoire ?

Le geste de tri des habitants **à l'année ou en résidence secondaire** n'est pas suffisamment développé. Par foyer, seulement **1 emballage sur 3 est trié**. Le traitement d'une tonne de déchets triés coûte moins cher à la collectivité (environ 150 € la tonne) qu'une tonne d'ordures ménagères (environ 230 € la tonne).

En 2013, chaque habitant de la Communauté de Communes du Pays de Seyne a jeté 430 kg d'ordures ménagères.



A SAVOIR
30%

ordures ménagères sont composées de recyclables qui auraient pu être triés !!

(Source SYDEVOM, MODECOM 2012)



Pensez à apposer un autocollant STOP PUB sur votre boîte aux lettres

Des îlots de tri complets (colonnes aériennes pour la collecte des ordures ménagères, des emballages, du verre, du papier et des chalets à carton) seront installés sur la commune de Seyne dans l'année 2015.

Ce dispositif de collecte sera étendu à l'ensemble du territoire du Pays de Seyne.

En période estivale et hivernale, des colonnes de collecte seront ajoutées dans les zones touristiques.

La Déchetterie intercommunale du Pays de Seyne

Nouveaux horaires à partir du 1er janvier 2015

Hiver : Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi 13h30 -16h30 Samedi 9h -12h

Été : Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi 13h30 -16h30 Samedi 9h -12h et 13h30-16h30

Tél : 04.92.35.32.79



EMBALLAGES

BOITES EN CARTON
BOITES EN PLASTIQUE
BOITES EN ALUMINUM
BOITES EN VERRE
BOITES EN CUIVRE
BOITES EN LAITON



VERRE

BOITES EN VERRE
BOITES EN CUIVRE
BOITES EN LAITON



PAPIER

JOURNAUX
MAGAZINES
ANNUAIRES
REVUES
CARTONS

En VRAC, pas en SAC



DANS UN SAC FERMÉ

Tous les autres plastiques (pots de yaourt, pots de fromage blanc, barquettes en plastique, blisters comme les emballages pour le jambon, films et sacs en plastique) ne sont pas recyclables et **doivent donc être jetés dans la poubelle classique des ordures ménagères.**

AVANTAGES DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE COMPLETS :

- Optimisation du tri : le geste de tri est simplifié. En favorisant la collecte des recyclables, moins de déchets seront enfouis à l'installation de stockage des déchets non dangereux du Beynon à Ventavon.
- Le recyclage est un moyen d'économiser de la matière première et de l'énergie. Recycler 1 tonne de cartonnettes permet d'économiser 2,5 tonnes de bois. Chaque tonne de plastique recyclé permet d'économiser 800 litres de pétrole brut.
- Le tri des déchets est un moyen de soutenir l'emploi et l'économie locale (centre de tri du Beynon à Ventavon, ressourceries locales, friperies). Le recyclage crée 6 fois plus d'emploi que la valorisation énergétique des déchets (incinération) et 25 fois plus que l'enfouissement.
- L'implantation de points d'apport volontaire composés de colonnes aériennes est un moyen de rationaliser la collecte des déchets (réduction des trajets). Les colonnes aériennes sont plus volumineuses que les bacs, il est possible de déposer 4 fois plus de recyclables ou d'ordures ménagères.



Des composteurs bois ou plastique ?

Les déchets compostables représentent près de 30 % du contenu de la poubelle soit environ 100 kg de biodéchets par habitant et par an. Il est possible de composter les déchets de cuisine et de jardin soit en tas ou dans un composteur.

En appartement, des composteurs en bas d'immeuble peuvent être installés dans un espace vert ou composter dans un lombricomposteur. Les déchets de cuisine et les restes de repas des établissements scolaires, établissements de santé ou autres structures peuvent être compostés. Une aide extérieure (diagnostic, aides financières et matérielles) peut vous être gratuitement apportée par le SYDEVOM de Haute Provence.

Des composteurs en bois (19 €) et en plastique (15 €) sont mis à votre disposition par le SYDEVOM. Pour plus de renseignements n'hésitez pas à contacter le SYDEVOM ou la communauté de communes du Pays de Seyne.



urbanisme et travaux

PLU...suite

Après deux parutions dans la presse (les 11 et 30 septembre 2014), l'affichage d'avis au public et l'édition sur le site, l'enquête publique pour l'approbation du Plan Local d'Urbanisme s'est déroulée en mairie du 29 septembre au 28 octobre 2014.

Monsieur ASTORG, commissaire enquêteur a reçu 50 personnes et 12 courriers. Ses conclusions rédigées (synthèse des documents étudiés : le dossier d'élaboration du PLU, les courriers et les notifications sur le registre), le mémoire est à la disposition de tous pendant un an.

Le bureau d'études et la collectivité devront intégrer dans le PLU les modifications éventuelles demandées par les conclusions du commissaire enquêteur.

Le dossier, dernière version, devra être approuvé par le conseil municipal et transmis en préfecture pour finalisation de la procédure par le contrôle de légalité.

Le PLU deviendra applicable sur la commune deux mois après l'envoi à la préfecture.

Voirie communale et intercommunes

Préfigurant peut-être la nouvelle organisation intercommunale quant à l'entretien de la voirie, mais affirmant surtout la décision de ne plus confier ce travail à des entreprises privées, les employés communaux de SEYNE et de MONTCLAR ont assuré ce service cette année. Bien sûr le challenge était de taille, suite aux méfaits d'un hiver trop doux, et tout ce qui était prévu n'a pas été réalisé, surtout à cause d'un climat très pluvieux qui n'a pas facilité la tâche. On peut déjà affirmer que les secteurs non traités le seront en priorité l'an prochain. Des secteurs de routes communales de Montclar, Seyne et Saint-Martin les Seyne ont donc été réparés cette année.

Cette nouvelle organisation, si elle n'est pas parfaite, présente pour un coût comparable l'avantage de maintenir des emplois locaux : deux CDD ont été créés pour ces besoins, en renfort des équipes en place.

3 secteurs de route communale seynoise ont également bénéficié d'une réfection totale de chaussée, 1 100 m pour 62 000 €, et une partie des parkings du Grand Puy pour 35 000 €.



Assainissement

Le secteur du Serre-Vinatier étant achevé, il reste néanmoins à solutionner le « bug » de Couloubroux où les pompes de la station de relevage s'épuisent à remonter de l'eau claire vers le Col de Maure, et la déversent donc dans la station d'épuration qui s'en serait bien passée. Suite à un coût de 280 000 € HT pour les travaux réalisés en 2013, la commune doit encore investir 110 000 € HT pour que la station de pompage soit enfin efficace...

Le projet d'assainissement de Chantemerle devrait voir le jour dès le printemps avec la société ENVEO qui assurera la maîtrise d'œuvre. Le coût global des travaux est estimé à 50 000 €.pour pouvoir raccorder les 6 maisons existantes. Les subventions pour ces deux projets sont désormais acquises.

La chapelle des Savoyes a fait peau neuve

La chapelle des Savoyes a été restaurée cet automne. Pour un coût global de 14 997€, l'entreprise Sphère a notamment refait les enduits de façade et du clocheton, habillé les linteaux et le clocheton de mélèze, rebouché toutes les fissures intérieures, traité les boiseries, et l'entreprise Tron a appliqué un badigeon sur les murs et la voûte.



Un nouveau télésiège au Grand Puy ?

Une étude a été demandée par la Commune de Seyne pour évaluer les investissements nécessaires pour répondre à la fois aux exigences de sécurité et aux besoins des utilisateurs fréquentant la station hiver et été.

Cette étude présente plusieurs options :

- L'analyse des coûts sur 25 ans du maintien de l'existant pour la mise en conformité vis-à-vis de la réglementation,
- Le remplacement du télésiège (ouvert en 1980) par un appareil neuf accédant au sommet du domaine avec démontage du T100 (téléski skieur confirmé) datant de 1959.

La première solution n'apporte aucune valeur ajoutée pour la clientèle. Les échéances de contrôle périodique se réduiront à 5 ans avec le risque d'une évolution contraignante de la réglementation entraînant des coûts de maintenance toujours plus importants. Actuellement nous sommes dans cette situation ; des travaux de mise en conformité sont en cours et les imprévus auxquels nos sommes confrontés comme le remplacement des axes de balanciers d'un coût très élevé risquent fort de se reproduire dans les années à

venir. D'autres gros travaux de mise en conformité avec l'échéance de 2017 seront à prévoir comme le changement de tous les sièges. En l'absence de ces travaux la fermeture de l'appareil sera exigée par les services de sécurité.

La deuxième solution qui est le remplacement du télésiège des Clotats paraît donc la plus attirante dans l'objectif d'un positionnement touristique hiver/été et des coûts de maintenance diminués du fait d'un appareil neuf.

Ces transformations comprenant le renforcement du réseau de production de neige de culture jusqu'au sommet s'élèvent à 2.8 Millions €. Les coûts uniquement de maintenance sur 25 ans sont estimés à 1.7 Millions € dans le cas du maintien du matériel actuel.

Il n'y a pas eu de demandes de subvention pour le remplacement de ce télésiège vieillissant ces dernières années ; la commune a donc sollicité en septembre 2014 des aides de la région et du département. A ce jour, on ne connaît pas les sommes que l'on peut obtenir...

Dossier communautaire

Le futur gymnase.... Dans le courant de l'été un bureau d'études a été désigné pour l'étude de sol. Celle-ci n'est pas des plus favorables avec la nécessité de consolider le terrain avec des colonnes ballastées. Toutefois le dossier progresse, le marché portant sur les prestations de contrôle technique de construction et coordination santé et sécurité a été dévolu. L'esquisse et le projet de salle annexe a été validé par les utilisateurs et associations sportives. Un avant projet définitif sera validé en fin d'année par le conseil communautaire. La sélection des intervenants extérieurs se concrétisera dans les mois à venir. Les travaux de construction vont donc normalement débuter au printemps prochain

pour une livraison prévue en septembre 2016. Il s'agira d'un bâtiment avec une structure en bois des Alpes et construit avec des matériaux écologiques répondant à des exigences tournées vers une dynamique de développement durable.



Accessibilité des établissements recevant du public...

...handicapés mais aussi personnes âgées, parents avec poussette, personnes accidentées... nous pouvons tous être concernés un jour.

La loi du 11 février 2005 prévoit la mise en accessibilité pour les personnes handicapées au 1er janvier 2015, des transports collectifs et des établissements recevant du public, public ou privé.

Face aux retards accumulés et l'impossibilité de mettre aux normes tous les établissements avant le 1er janvier 2015, des dérogations avec mise en place d'agenda d'accessibilité programmée permet aux propriétaires publics et privés qui ne seraient pas en conformité de s'engager à réaliser ces travaux.

Pour ceux qui ne sont pas aux normes, un diagnostic devra être réalisé et en fonction des préconisations, ils devront déposer un agenda d'accessibilité accompagné d'un calen-

drier précis et d'un engagement financier pour la réalisation des travaux. Ces agendas seront à déposer avant septembre 2015 et devront être acceptés par les services de l'État. Pour les établissements privés vous pouvez contacter la Chambre de commerce qui vous conseillera et vous aidera dans vos démarches.

Pour la commune sont notamment concernés : la Mairie, l'école primaire, l'école maternelle, la cuisine collective, la maison des jeunes, la maison de pays, la maison des services publics, le bastion des pénitents.

Pour les propriétaires privés : l'ensemble des commerces, restaurants, hôtel, Centres de vacances, banques...

Sont à votre disposition pour tout renseignement :

La chambre de commerce (CCIT) : 04 92 30 80 99

operations.collectives@digne.cci.fr

La direction des territoires (DDT) : 04 92 30 56 56

forêt et pastoralisme

Gestion de la forêt et des pâturages communaux **Charte Forestière Ubaye-Pays de Seyne-Serre-Ponçon**

La forêt communale est diverse et variée. Elle représente une richesse pour notre Commune sous 4 aspects :

- Forêt de production de bois d'œuvre, pâte à papier, plaquettes pour le bois énergie
- Territoires d'accrus de résineux plus ou moins denses qui permettent d'offrir aux éleveurs de la Commune des pâturages d'intersaison,
- Réserve de biodiversité,
- Circuits de balade (pédestre ou VTT), étoffant l'offre touristique sur notre Commune,

Avec la mise en place de la Charte forestière Ubaye-Pays de Seyne-Serre-Ponçon, notre Commune dispose depuis 2013, d'un outil de valorisation de son territoire forestier. Cette Charte résulte d'une démarche collective portée par les élus des 3 Communautés de Communes : Vallée de l'Ubaye, Pays de Seyne et Ubaye-Serre-Ponçon, afin de développer et mettre en valeur les forêts locales et soutenir la filière bois sur notre territoire. Ainsi sur ces 24 communes, soit 38 000 ha de forêt de production, il devient possible :

- de mettre en place des projets concertés pour valoriser le territoire, ses ressources et ses savoir-faire,
- d'avoir un poids politique important dans le portage d'actions en faveur de l'économie du territoire.

Concrètement pour notre Commune, cette Charte permet de solliciter des financements publics (Région et Europe) pour des opérations d'aménagements, et notamment les accès aux massifs forestiers.

Avec les services de l'ONF nous sommes en train de construire un dossier d'aménagement de ce type pour le secteur de forêt communale situé sur Charcherie-les Touisses (versant Sud-Ouest du Grand Puy).

L'aménagement de ces accès va permettre la réalisation de coupes et ventes de bois sur l'ensemble de ce secteur.



Ces coupes d'exploitation ont deux objectifs :

- Eclaircies en forêt communale avec ventes de grumes (les plus beaux sujets en bois d'œuvre et pour le reste : pâte à papier et/ou plaquettes de bois énergie)
- Coupes sylvopastorales, sur les parcelles d'accrus de résineux (anciens pâturages colonisés par le pin sylvestre ou le mélèze principalement), avec des broyages des rémanents de coupe qui vont permettre une reconquête pastorale de ces surfaces, pour répondre à la demande récurrente de pâturages d'intersaison des éleveurs de la Commune.

De plus, l'aménagement de ces accès facilitera le damage des pistes de ski de fond, nombreuses sur ce secteur. Ces opérations devraient pouvoir débuter à l'automne 2015. Sur un autre secteur de la forêt Communale (sous les Ganiayes), une coupe sylvopastorale va être réalisée au printemps 2015.

Enfin, la Commune a largement contribué à la création d'une Association Syndicale Libre de propriétaires (ASL). Cette association va permettre la réalisation de travaux d'aménagements (coupes de bois, débroussaillments, aménagements de points d'eau) sur des zones où les propriétés foncières privées et communales sont très imbriquées.

Nous y reviendrons dans un prochain bulletin.

C u l t u r e

Le Festival de Musique

la 7^e édition du festival des jeunes musiciens qui a eu lieu du 29 juillet au 12 août a connu un grand succès avec un programme varié (musique baroque, orchestre symphonique, violon, flûte à bec, musique andalouse...).

Les nombreuses demandes de candidature des jeunes musiciens témoignent de la notoriété du festival organisé par l'association Musique dans la vallée.



Les rencontres culturelles franco-italiennes

Seyne a vécu à l'heure italienne le temps d'un week-end au mois de septembre.

Deux journées programmées par les Conseils Généraux des Alpes de Haute-Provence et Hautes-Alpes et la région Piémonte avec l'association Marcovaldo et ce dans le cadre des programmes transfrontaliers financés par l'Europe.

Pas moins de 200 artistes ont offert des pièces de théâtre, des débats et petits déjeuners littéraires, spectacles de clown et concerts classiques ou plus modernes, tout en se succédant jour et nuit sur la place d'Armes.

Une démonstration de cuisine par un chef local et son homologue italien ont retenu un public nombreux à l'heure du déjeuner.

Un bel événement où municipalité, organisateurs du Conseil Général et restaurateurs seynoïses ont apporté leur participation au service de la culture franco-italienne !



La cérémonie du 11 novembre et l'inauguration des canons à la citadelle

L'hommage intercommunal du 11 novembre remémorait cette année le centenaire de la grande guerre. Autour du monument aux morts, les enfants nombreux des écoles et du collège ont listé les noms des soldats morts pour la France et lu des textes et lettres de poilus. La cérémonie s'est poursuivie par l'inauguration de 2 canons de marine à la citadelle.

Ce projet de l'association Fort et Patrimoine s'est concrétisé et les canons fournis par l'amirauté de Toulon.

Installés l'été dernier, ils font désormais partie du programme des visites de la citadelle.

L'inauguration s'est tenue en présence des autorités maritimes, de la fanfare dignoise et de la chorale de Seyne.



Bibliothèque pour tous

Au 1^{er} étage de la Maison de pays, Place d'Armes à Seyne, l'équipe des bibliothécaires est heureuse de vous accueillir aux jours et horaires suivants :

Mardi, Vendredi et Samedi de 10h à 11h30.

Venez y découvrir les achats récents et dernières nouveautés : policiers, romans...

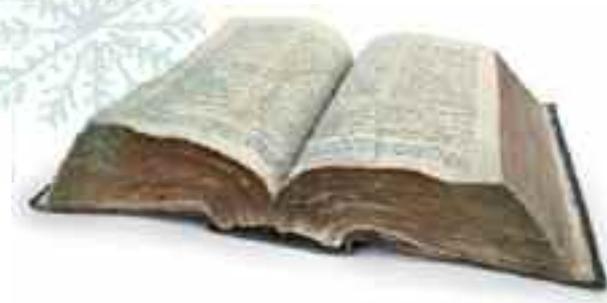
Les conditions sont les suivantes :

- Droit d'inscription annuel par famille : 7 €,

- Prêt adulte : 1 € par livre,

- Pour les enfants scolarisés dans le canton, l'inscription et les prêts sont gratuits.

De bons moments à privilégier pour découvrir ou redécouvrir le plaisir de la lecture...



s o l i d a r i t é

Les Restos du Cœur à Seyne

L'Equipe des Bénévoles est fin prête à assurer la campagne d'hiver 2014 /2015. Les premières inscriptions ont eu lieu le jeudi 20/11/2014 et se poursuivront tous les jours de distribution, c'est à dire le jeudi, de 9h00 à 12h00, au local habituel de la Maison des Jeunes. **Attention : cette année les jours de Noël et du 1^{er} de l'An tombent un jeudi ! Ces deux distributions seront reportées aux lundis 22 et 29 décembre.** N'hésitez pas à venir nous rencontrer, les Bénévoles vous accueilleront chaleureusement.

Le RSP ou Relais de Services Public

Le Relais de Services Publics sert à assurer une présence locale des services publics, afin de vous éviter des déplacements coûteux et parfois inutiles sur Digne ou Gap. Il dépend de la Communauté de communes du pays de Seyne. Le RSP possède un réseau de partenaires administratifs qui assurent des permanences régulières ou peuvent vous donner un rendez-vous en visio. Un problème sur votre dossier Pôle Emploi, votre dossier retraite, votre dossier sécurité sociale ? Un projet d'entreprise, une volonté de formation ? Un problème administratif ? L'agent d'accueil du RSP saura vous aider ou vous aiguiller vers les bonnes personnes et vous faire gagner du temps. La plupart du temps, vous n'aurez pas à vous déplacer, les démarches pourront être réalisées au RSP. Vous avez également la possibilité d'utiliser le téléphone ou Internet gratuitement pour toutes vos démarches. Vous pouvez aussi y faire des photocopies, plastifications et reliures de dossier à prix coûtant. Par ailleurs, le RSP a réalisé un questionnaire de fréquentation et de satisfaction des services publics, disponible dans les mairies. Votre participation à l'enquête nous aiderait à mieux cerner vos besoins, et adapter nos services en conséquence.

Permanence en visio : CPAM 2 fois par mois, et MSA tous les matins. Prendre rdv au RSP.

Secours catholique : 1^{er} et 3^e lundi du mois, de 10h à 12h.

Mission locale : 2^e lundi du mois, de 9h à 12h.

CIDFF 04 (droit des femmes et familles) sur rendez-vous au RSP.

CAF : sur rdv auprès de l'agent d'accueil du RSP.

Autres partenaires : AFPA (formation professionnelle), CARSAT (retraites), Cap emploi (ressources handicap), Nos routes solidaires, Chambre des métiers, EGEE création d'entreprise, Sport Objectif Plus. RDV sur demande, au RSP.

*Le RSP est ouvert le lundi / mardi / jeudi / vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h • Tél : 04 92 35 28 50
Fax : 09 85 67 10 08 • e-mail : rspseyne@free.fr
facebook : Rsp Seyne les Alpes*

tourisme, sport et animations

Des étudiants de l'IUT planchent pour notre commune...

Un groupe de trois étudiants de l'IUT de Digne en licence professionnelle Management des organisations parcours Tourisme Durable et Territoires Ruraux mènent leur projet tuteuré en lien avec la municipalité de Seyne.

La Commune dans ses objectifs souhaite développer son attrait touristique. L'action de Marie Bottero, Fanny Laurent et Maxime Payen va dans ce sens et leur travail sur 6 mois consiste à organiser et mener des actions de promotion touristique hiver et été au niveau de la commune de Seyne-les-Alpes.

Leur premier travail a conduit à l'élaboration de la brochure du Grand Puy et à sa diffusion. Il sera suivi par la préparation de la saison été avec de nouvelles actions de communication et l'amélioration des supports existants. Ce travail conduit à une réflexion au niveau développement touristique en milieu rural.

Cette expérience est à la fois concrète et professionnalisante pour la carrière future de ces étudiants tout en répondant à l'attente de la collectivité dans la définition du tourisme durable.

Les Fêtes à Seyne

Les plus beaux animaux, juments, pouliches, mulets et mules étaient réunis et récompensés pour la 92^e édition du concours mulassier.

Malgré la diminution des ventes de muletons et poulains et la baisse du nombre d'animaux au concours, les efforts du syndicat hippique pour maintenir cette filière ne peuvent être qu'encouragés. Le déplacement du concours mulassier à la Maison du Mulet l'été prochain est à l'étude en raison du site spécifiquement consacré au mulet et de la construction du gymnase. Cette année encore, des chars nombreux, variés et colorés ont animé la Grande Rue. Organisés par le comité des fêtes Anima' Seyne, avec l'aide des employés communaux, les fêtes de l'été sont des moments importants pour la convivialité et l'attrait touristique.

La saison VTT du Grand Puy

La saison d'été au Grand Puy s'est clôturée par une jolie manifestation où les enfants étaient à l'honneur. Il s'agissait d'une descente sur les pistes aménagées pour la discipline et organisée par l'USB VTT.

Une quarantaine de jeunes pilotes se sont battus sur un parcours chronométré et ont dévalé une pente pas si facile.

Tous se sont régalés, ont apprécié cette belle journée ensoleillée et se sont donné rendez-vous la saison prochaine...

Le bilan de la fréquentation VTT l'été dernier au Grand Puy est mitigé et reflète la tendance nationale en baisse, la météo et des pannes du télésiège n'ayant rien arrangé dans ce type d'activités. Les objectifs fixés portent sur l'amélioration des actions de communication, promotion et accueil ainsi qu'une réflexion sur la modernisation de l'appareil télésiège.

Les 5 jours Trial Blanche Serre-Ponçon

La deuxième édition de l'épreuve a de nouveau connu un franc succès, aussi bien du côté des concurrents que du côté public. En effet les 144 participants dont certains venus de la Réunion et aussi une trentaine d'anglais ont grandement apprécié les magnifiques paysages de nos deux vallées Blanche et Ubaye et sont repartis pour certains fatigués mais tous enchantés par cette épreuve et promettant de revenir pour la troisième édition. Côté sportif, le suspense a duré cette année jusqu'au dernier jour où finalement la victoire est revenue à Benoit DAGNICOURT, privant ainsi Loris GUBIAN d'un deuxième succès dans cette épreuve. Pour ce qui est du public il se pressait nombreux sur les différentes zones qui lui étaient accessibles et plus encore le soir à l'occasion des démonstrations où plus de 1 200 personnes ont profité du show moto et VTT sur la place d'Armes

. Seul petit bémol le bilan financier qui devrait s'approcher cette année de l'équilibre mais qui ne permettra pas de combler le déficit de la première édition. Vers une troisième édition ? L'équipe de l'USB s'interroge à ce sujet.



La mise en place de la réforme des rythmes scolaires

Les nouveaux rythmes scolaires se sont mis en place dès la rentrée de septembre dans nos deux établissements du premier degré. Comme annoncé, les Temps d'Activité Périscolaire (TAP) se déroulent à l'école maternelle de 13h30 à 14h15, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, et à l'école élémentaire, le jeudi après-midi de 13h30 à 16h30. Les enfants de Seyne qui le souhaitent peuvent découvrir et mettre en pratique des activités très variées.

À l'école maternelle, sont proposés la découverte de la musique, la lecture de contes, du théâtre, des jeux d'extérieur ou de société, la brain gym, la palette sensorielle et des activités artistiques. Chaque séance comprend deux activités de 20 à 25 minutes. Cinq intervenants (association ou auto-entreprise) et deux employées municipales dont une ATSEM assurent les animations. Le TAP se déroule dans la cour ou les salles de l'école maternelle. La communication et donc la coordination nécessaire avec l'équipe enseignante se font facilement.



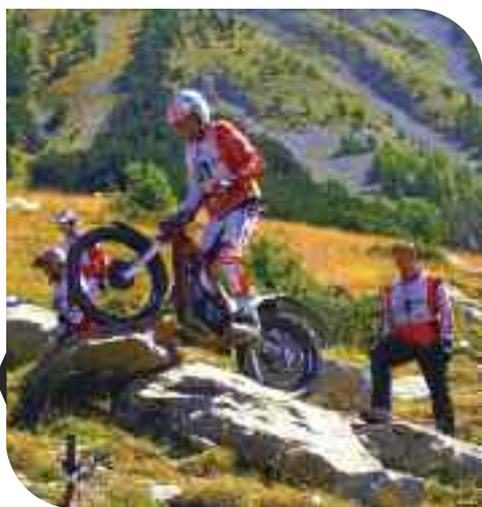
Les élèves de l'école élémentaire ont pu participer à des ateliers : théâtre, scrabble et initiation à la musique, course d'orientation, activités sportives et jeux d'extérieur ou d'intérieur, palette sensorielle et activités manuelles, brain gym, archéologie, histoire et aérologie, sorties botaniques et mycologiques, yoga et échecs. Chaque enfant pratique deux activités d'une durée d'environ une heure, chaque jeudi après-midi ce qui paraît être le mieux pour les enfants et les adultes pour un déroulement sans tension ni stress. Les activités se passent à la Maison des jeunes et ses aménagements extérieurs, dans le bâtiment de la mairie et à l'école élémentaire, ceci implique quelques transports. Une dizaine d'intervenants se succèdent pour l'ensemble de ces activités, nos deux ATSEM, Monique et Janique assurent la préparation, la coordination et l'encadrement complémentaire.



Pour la plupart des communes, la mise en place des activités périscolaires n'est pas une chose facile. De façon pratique, cela veut dire gérer les emplois du temps, les locaux, les déplacements, les préférences des enfants (puisque c'est notre choix), les relations avec les intervenants dans un cadre budgétaire raisonnable et tirer le bilan de notre action sous l'angle de l'intérêt des enfants. Avec les intervenants, les employées municipales, les équipes pédagogiques, les parents d'élèves et la commission municipale des affaires scolaires, ce bilan est à approfondir. Lors des conseils d'école, une première analyse a été faite. Notre tâche à la charnière de ces deux trimestres scolaires est de l'affiner et de réajuster notre action si nécessaire et possible.

La classe de 3^e en découverte professionnelle à « l'hôpital »

Le jeudi 6 novembre 2014, la classe de 3^e DP3 (Découverte Professionnelle) du collège Marcel André s'est rendue en présence de leur Professeur d'histoire à l'EPS Vallée de la blanche (Etablissement Public de Santé) pour y rencontrer le personnel. Cette rencontre a eu pour but de faire connaître aux élèves les diverses professions que l'on rencontre dans un établissement de santé et surtout leur montrer qu'à l'hôpital le personnel n'est pas uniquement médical (médecin, infirmière, aide-soignante, agent des services hospitaliers), mais aussi qu'il comprend du personnel paramédical (psychologue, ergothérapeute, kinésithérapeute, diététicienne, animatrice), du personnel de cuisine, des agents des services techniques, et du personnel administratif (Directeur, attachée de direction, gestion de la clientèle, accueil, économat). Les élèves ont écouté et échangé avec les professionnels qui leur ont expliqué leur choix du métier, leur parcours scolaire, et surtout leur rôle au sein de l'établissement. L'attachée de direction a attiré leur attention sur le travail dans la fonction publique hospitalière et la différence entre le secteur public et le secteur privé. Ensuite nous nous sommes rendus au PASA (pôle d'activité de soins adaptés) où des résidents nous attendaient avec l'aide soignante, l'animatrice, et la Cadre de santé pour une rencontre intergénérationnelle et le partage du verre de l'amitié avec quelques toasts préparés par les résidents. Les élèves de toutes classes confondues cette fois, reviendront pour des ateliers lecture et écriture en partage avec les personnes âgées.



Naissances

19 juin 2014
MONTGOBERT Pierre
26 juin 2014
COOL Maëlia
2 octobre 2014
FERRUCCI Emy
25 octobre 2014
CANAUD Célia

Mariages

19 juillet 2014
FABRE Frédéric et
DE GROOTE Amélie
2 août 2014
ISOARD Fabien et
RICHARD Sylvia
11 octobre 2014
RUL Jean-Michel et
MONTIES Véronique

Décès

27 juin 2014
TOS Jean-Pierre
12 août 2014
JAUME Hélène
épouse MATHIEU
15 août 2014
AMOROS Roger
26 août 2014
NAVARRO Jeannine
épouse SORO

18 septembre 2014
TIRAN Berthe
veuve JAUBERT
20 septembre 2014
GROUES André
25 septembre 2014
DALMAU Marie
veuve PLAUCHU
11 octobre 2014
SCHMITZ Jean

30 octobre 2014
AIZAC Laurence
14 novembre 2014
SIGUENZA GARCIA
Manuel
28 novembre 2014
JAUBERT Francette
veuve ROUGON

Expression libre

LES ÉLUS DE L'OPPOSITION

UNE OPPOSITION : POURQUOI, COMMENT ?

Au soir de l'élection municipale du 23 mars 2014, notre liste, « Seyne avec Vous », n'a pas rassemblé la majorité des suffrages et s'est donc retrouvée dans l'opposition. Avec la réforme électorale et l'intégration d'un scrutin de liste proportionnel, notre groupe n'a que peu de poids au sein de la nouvelle assemblée. Face aux 12 conseillers de la majorité nous sommes 3 : Laurent PASCAL, Nathalie ESCLAPEZ et Guillaume CHABOT (ces deux derniers étant également conseillers communautaires).

Dans cet espace « Expression Libre » qui nous est offert dans le bulletin municipal, nous souhaitons vous informer, régulièrement, de nos propositions et de nos prises de position.

A ce jour nous pouvons nous exprimer librement et pleinement lors des séances du conseil municipal. Néanmoins, si nous sommes audibles, nous ne sommes pas convaincus que nos propos soient entendus.

Pour développer notre action de conseillers municipaux d'opposition, nous nous fixons 3 missions :

Participer : Afin d'exercer au mieux notre mandat nous nous devons d'être informés des démarches entreprises par la majorité municipale. Aussi, à chaque fois que cela sera possible et que cela nous sera proposé, nous participerons aux réunions de travail (commissions, comités,...). A trois, il est bien évident qu'il sera difficile de couvrir toutes les réunions (encore faut-il y être invités !) mais nous ferons de notre mieux.

Proposer : Notre opposition se placera dans une démarche constructive en étudiant les dossiers en cours et en formulant des propositions alternatives autant que nécessaires.

Vous informer : Par le biais de notre site Internet (www.seyneavecvous.fr) et de notre page Facebook (SeyneAvecVous) nous vous informerons régulièrement sur les décisions de la nouvelle municipalité, nos prises de positions, nos propositions,... Vous pourrez consulter nos comptes rendus des conseillers municipaux et communautaires, des articles sur l'actualité, des photos,...

Sachez, enfin, que nous sommes à votre écoute. N'hésitez donc pas à nous aborder dans la rue, à nous envoyer des mails (via notre site Internet), ... afin de nous faire part de vos remarques et doléances.

Vos dévoués.

Laurent PASCAL, Nathalie ESCLAPEZ, Guillaume CHABOT

LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ

STOP AUX AFFAIRES

Nous souhaitons apporter certaines précisions et informer la population seynoise d'une protestation électorale émise suite aux élections de mars 2014.

Les faits sont les suivants :

- Le 27/03/2014 Monsieur Alain JAUBERT forme un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille pour contester l'élection de la liste « Agir ensemble pour Seyne » le 23/03/14. La contestation est motivée par l'inéligibilité de Monsieur Francis HERMITTE.

Cette inéligibilité est antérieure aux élections municipales et en date du 5/12/13, un courrier du préfet adressé à Francis HERMITTE indique : « j'observe que toute interdiction judiciaire d'exercer une fonction publique ne s'applique pas, entre autres à l'exercice d'un mandat électif, qu'il soit en cours ou à venir. » et «vous demeurez éligible à une élection municipale. »

- Le 5 avril 2014, les élus de la majorité présentent un mémoire de défense auprès du Tribunal administratif de Marseille.
- Le 1er/07/14 le Tribunal Administratif de Marseille donne la réponse suivante :
« La protestation de Monsieur JAUBERT est rejetée »

GIP du Pays de Seyne

Les repas livrés à domicile

Les repas sont composés d'une entrée, d'un plat principal avec sa garniture, d'un fromage, d'un dessert, d'un quart de flûte de pain et d'une soupe ou bouillon pour votre repas du soir.

Ils peuvent être pris les jours de votre choix et à votre rythme. Les jours de livraison restent inchangés.

Les livraisons sont assurées : le LUNDI en début d'après midi, le MERCREDI en début d'après midi, le VENDREDI en début d'après midi.

En rapport de votre perte d'autonomie, vous pouvez bénéficier de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile qui prend en charge, en fonction de vos revenus, une partie du montant des repas.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

MAIRIE : 04 92 35 00 42

GIP : 09 61 20 82 13

Les prochaines élections

départementales auront lieu **les Dimanche 22 et 29 mars 2015**. Le nouveau canton de Seyne regroupera 34 communes soit environ 7240 électeurs. Pour pouvoir voter, l'inscription doit se faire sur les listes électorales avant le 31/12/2014.

Les services municipaux

La Mairie de Seyne compte 30 agents permanents, tous dédiés à l'exercice des missions de la Commune.

Services administratifs : 5 agents

Services techniques : 9 agents

Résidence Jas de Malivert : 2 agents

Ecoles : 8 agents

Cantine / GIP : 6 agents

A cela s'ajoute plusieurs emplois saisonniers en fonction des besoins, et notamment tout le personnel de la Station du Grand-Puy Été / Hiver.

Résidence 3^e âge le Jas de Malivert

Des appartements au jas de malivert sont encore disponibles. Vous pouvez venir les visiter ou obtenir plus d'information auprès de la mairie.



LE GRAND PUY

L'ouverture du domaine est prévu le 20 décembre 2014

(si l'enneigement le permet)

Station Le Grand Puy

04140 Seyne les Alpes

tél : 04.92.35.19.19

grandpuy@seynelesalpes.fr



COVOITURAGE

Convivialité, économie, écologie, et solidarité ne sont pas des mots auxquels vous pensez lorsque l'on vous parle de votre trajet domicile travail ? Normal : 9 conducteurs sur 10 font ce trajet seul dans leur voiture...

La solution ? Le covoiturage :

Un moyen simple pour faire des économies, décompresser à la sortie du travail, réduire les embouteillages et la fatigue en voyageant de manière conviviale !

Le site départemental

www.covoiturage04.fr est facile d'utilisation, et gratuit !

En 4 étapes, vous pourrez réduire vos dépenses et faire un geste pour l'environnement. Et si vous effectuez un trajet hors du département : ça marche aussi !

Première étape : s'inscrire. Pour cela il suffit de créer un compte, gratuitement, sur le site, ou d'appeler l'assistance disponible 7 jours sur 7, 24 h sur 24 au 09 72 26 26 75 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Deuxième étape : mettre en ligne votre trajet. Penser à cocher « peu importe » si vous pouvez être invariablement conducteur et/ou passager, cela augmentera vos chances de trouver des covoitureurs. Pour commencer, vous pouvez essayer un ou deux jours par semaine, il suffit de cocher les jours où vous souhaitez covoiturer !

Troisième étape : Vous êtes mis en relation avec les covoitureurs qui vous correspondent. Le site vous prévient et vous n'avez plus qu'à entrer en contact avec eux pour convenir d'un lieu et d'une heure de rendez-vous.

Et enfin : En voiture ! Vous rencontrez de nouvelles personnes, redécouvrez vos collègues sous un nouveau jour, réduisez vos dépenses et faites un geste pour l'environnement ! Alors, Seynoises, Seynois : n'attendez plus ! Connectez-vous et retrouvez-vous sur le site gratuit mis en place par le Conseil général : www.covoiturage04.fr ou au 09 72 26 26 75 !

DÉCEMBRE

Samedi 20 et Dimanche 21

Bourse aux skis Maison des Jeunes

Dimanche 28

Loto Association Fort et Patrimoine 18h
Maison des Jeunes

lundi 29 : Séances cinéma à la Maison de Pays

17h30 pour les enfants

20h30 pour les grands

Mardi 30

Les féeries de Noël au Grand Puy

Loto de la FNACA 18h

Maison des jeunes

JANVIER

Jeudi 1er

17h Loto USB Basket 17h MdJ

Samedi 10 et Dimanche 11

Week-end de l'enfant au Grand Puy

Farivernale

Mercredi 28

L'Elefente manifestation

Telemark au Grand Puy

FÉVRIER

Vendredi 6

Veillées du Bastion

Lundi 23

Soupes en Seyne

Mercredi 25

Loto Anima Seyne MdJ

Soirée lumières au Grand Puy

Vendredi 27

Loto Musique dans la Vallée MdJ

MARS

Dimanche 1er

Loto Amicale des pompiers

Lundi 2 mars

Soupes en Seyne

Mercredi 4

loto Fort et Patrimoine

Mercredi 4 et 11

Soirée lumières au Grand Puy

Dimanche 22

Match de Foot

Samedi 28

Carnaval

Dimanche 12

Match de Foot

AVRIL

Dimanche 12

Match de Foot

MAI

Dimanche 3

Foire aux fleurs, Match de Foot

Samedi 9

Fête de la Morille

Samedi 23

Fête du basket

Dimanche 24

Challenge Anfossi

JUIN

Vendredi 5

Veillée du Bastion

Dimanche 14

Journée du
petit patrimoine

Samedi 20

Effort Vauban

en nocturne

Fête de la musique

Samedi 27

Bol d'Or

au Jeu Provençal

Vous trouverez le programme complet des animations et sorties dans les communes de la Blanche, du Bès et Serre-Ponçon à l'Office de Tourisme www.blanche-serre-poncon.com

EXCEPTIONNELLEMENT...

et en raison des fêtes de fin d'année la Mairie sera fermée **les 26 et 27 décembre 2014** ainsi que **les 2 et 3 janvier 2015**

La cérémonie des vœux du Maire

aura lieu **le vendredi 9 janvier à 18h à la Maison des Jeunes**

Le repas des aînés

se tiendra au GIP **le samedi 10 janvier** et sera animé par Dino Negro. Les personnes concernées recevront prochainement une inscription à retourner auprès de la mairie.

Astreintes

Un nouveau numéro spécial astreintes Été / Hiver
07 85 03 21 65

pour contacter la mairie en dehors des heures d'ouverture, pour tout signalement de problèmes de déneigement ou de fuites d'eau.

BON À SAVOIR

Retrouvez les informations essentielles sur le web

www.seynelesalpes.fr

Les comptes-rendus des conseils municipaux sont téléchargeables sur ce site.

PAGE FACEBOOK STATION LE GRAND PUY SEYNE LES ALPES



Les horaires de la Mairie

Grande Rue - 04140 Seyne les Alpes

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

9h - 12 h 14h - 17h

Mercredi et samedi : 9h - 12h

Service urbanisme :

lundi : 13h30 - 16h30,

mardi et vendredi : 8h30 - 12h

Tél : 04.92.35.00.42

Fax : 04.92.35.18.98

Pour recevoir le Seyn'Info mensuel, en faire la demande à l'accueil de la Mairie.